union fédérale des syndicats de l'État

la cgt

Montreuil, le 27 novembre 2025

Réunion de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) des directions départementales interministérielles du 18 novembre 2025

Compte-rendu de la CGT

En préambule de la réunion, la CGT a rappelé, dans sa déclaration liminaire (en pièce jointe), que le contenu des débats qui ont lieu actuellement au parlement concernant le projet de loi de finances (PLF) et projet de loi de finances pour la sécurité sociale (PLFSS) est plus qu'inquiétant au regard des mesures abjectes qu'ils contiennent (ou pas) :

- **Aucune réelle mesure de justice fiscale,**
- **Suppression en 2026 de 3 119 postes dans la Fonction publique et généralisation à partir de 2027du principe de non remplacement d'un agent sur trois quittant la Fonction publique**
- **Gel du salaire des agent.es de la Fonction publique** (en baisse depuis vingt ans de 23 % en euros constants !)
- **Baisse des moyens des services publics notamment des universités, des collectivités territoriales, de la culture, de la santé, de l'action sociale, ainsi que des dotations aux associations…**
- **Taxation des malades dont le doublement des franchises médicales**
- **Amendement adopté en commission des finances du Sénat pour passer de 1 à 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie**

Toutes ces mesures, aussi sordides que méprisables, doivent nous motiver collectivement à participer à la journée d'actions, d'information et de mobilisation des personnels, y compris par la grève et dans les manifestations le mardi 2 décembre 2025, pour débattre et faire entendre nos revendications.

Plutôt qu'un compte-rendu détaillé, la CGT a choisi de faire ressortir quelques points saillants de cette réunion, mais rassurez-vous cher.e.s collègues, pour le ministère de l'Intérieur (MI) globalement tout va bien dans le meilleur des mondes !

☞ Projets immobiliers dans les DDI :

Le MI nous a assuré qu'il faisait au mieux dans ce domaine avec les moyens dont il dispose. C'est bien cela le problème premier : les moyens alloués !
Un exemple : dans le Nord, la cité administrative Marianne est, selon les mots du SG de la préfecture, toujours en phase de montée en puissance. Elle est surtout toujours en phase de montée en puissance de problèmes non résolus : la CGT a été interpellée sur le sujet par les camarades du Ministère du travail. Les agents de la DDETS se retrouvent en effet agglutinés à deux ou trois dans des bureaux de 12 à 14 m², alors qu'ils reçoivent régulièrement des travailleurs en difficulté et

doivent leur garantir la confidentialité… Et contre les préconisations du guide dédié de la Direction Générale du Travail, qui prévoit bien l'attribution de bureaux individuels pour les agents de contrôle. Pour « pallier » les difficultés, l'administration a mis en place des « box » minuscules et sans fenêtres, qui ne respectent pas les normes en matière de locaux de travail… Ces box sont par ailleurs placés à une distance importante des bureaux, générant des problèmes d'organisation, de réservation. Tout cela débouche, concrètement, sur une impossibilité des services de fonctionner correctement.
Mais le secrétaire général de la préfecture du Nord a réponse à tout : « je m'inscris en faux, nous avons fait beaucoup d'efforts pour régler les problèmes ». Il nous précise également qu'il « connaît mieux les locaux » que nous, et qu'il a de « nombreux retours positifs ». En bref, circulez, y a rien à voir… Bravo le mépris pour la parole des agent.es et de leurs représentant.es !
Autre sujet de la Cité Marianne : l'ambiance thermique, problématique en été, mais le SG déclare qu'« à la préfecture c'est pire » et nous devrions nous contenter de cela ? Les différentes OS insistent également pour obtenir une instance de représentation « de site » pour coordonner les problèmes des différentes administrations, mais rien à faire, les préfets successifs n'en veulent pas donc c'est non.
C'est donc un dialogue de sourds entre les représentants du personnel (RP) locaux et nationaux et le ministère de l'Intérieur. Vive le monologue social !

L'instance examine différents projets immobiliers (Toulon, Rouen). Bien souvent les constats sont les mêmes : les besoins des agent.es n'ont pas été suffisamment identifiés en amont de l'engagement des travaux, et tout le monde se retrouve placé devant le fait accompli. Ce qui génère des retards, des problèmes de fonctionnement, de la souffrance au travail et des coûts inutiles. Ce n'est pas la première fois, et probablement pas la dernière fois que les représentants soulèvent le sujet...

Une information à noter au passage cependant : pour deux des projets présentés en instance, l'administration a affirmé dépasser les « ratios » de la circulaire Borne qui bien souvent sont opposés aux représentants dans leurs demandes. Il est donc possible de s'en affranchir !

☞ Risque amiante bâtimentaire dans les DDI :

Pour rappel, les dossiers techniques amiante (DTA) sont obligatoires pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997. Les SGCD gèrent 1282 sites : pour 284 d'entre eux aucune information n'est disponible, 418 ont des diagnostics en cours. Soit 54,7 % de DDI qui ne respectent pas la réglementation en matière de DTA ! Pour rappel, les DTA sont obligatoires depuis 2002...
C'est un scandale, et cela expose manifestement de nombreux agents aux fibres d'amiante. Nous invitons donc l'ensemble des représentants du personnel à vérifier le suivi bâtimentaire qui est fait dans leur DDI en matière d'amiante – particulièrement en cas de déménagement, ou de projet de travaux !
Pour rappel d'ailleurs : les maîtres d'ouvrage ont l'obligation de faire un repérage avant travaux (RAT) pour identifier l'amiante et le plomb dans le périmètre des travaux, pour tous les bâtiments construits avant 1997, car les informations du DTA ne sont pas suffisantes. La CGT a rappelé que bien souvent ces obligations n'étaient pas respectées, que les agent.es en charge du sujet n'étaient pas tous formés et que les informations n'étaient pas systématiquement transmises aux entreprises intervenantes. Vérifiez ce qui est fait sur le sujet dans votre DDI !

Autre point d'alerte : selon les informations données en F3SCT de réseau DDI, pour 8 sites, de l'amiante est présente et des travaux sont prévus. L'administration prétend qu'il s'agirait de travaux programmés, mais elle n'est pas en capacité de nous dire si les agent.es sont ou non exposés à l'amiante entretemps. Les collègues sont potentiellement exposés à l'amiante.

Nous invitons donc les collègues des sites suivants à se renseigner sur la présence d'amiante dans leur bâtiment, et sur le risque d'exposition à des fibres d'amiante dégradées qui en résulterait : centre des finances publiques de Figeac ; centre des finances publiques de Chateau Chinon ; cité administrative de Pau ; délégation territoriale du Douaisis et Cambresis ; un bâtiment à Clamecy ; cité administrative de Tours ; un bâtiment du port de Douarnenez ; une DDI à Rochefort.
L'administration s'est engagée à se renseigner auprès des SGCD concernés, nous voilà rassurés (ou presque!). Elle a également évoqué des « webinaires » sur l'amiante, on espère que tous les SGCD participeront...

Pour la CGT, l'administration doit non seulement respecter les obligations réglementaires en termes de diagnostic obligatoire mais aussi et surtout assurer la protection des agents en prenant les mesures qui s'imposent et en réalisant au plus vite les travaux prescrits. Cela implique la mise en œuvre immédiate des mesures préventives recommandées, ainsi que la réalisation sans délai des travaux prescrits pour éliminer les risques identifiés.

☞ Enquête flash sur le baromètre social:

Rappelez-vous le Tract de la CGT diffusé en avril 2025 à la suite de la présentation par le MI des résultats de l'enquête « baromètre social de l'ATE 2024». Les résultats de cette enquête étaient assez parlants : un sentiment d'utilité important mais en baisse par rapport à 2021, une charge de travail inadaptée et une forte pression ressentie, un fort impact négatif des réformes successives, un niveau d'accompagnement RH en baisse par rapport à 2020, etc.

A quoi a servi ce baromètre social ? Censé éclairer les besoins et les attentes des agents publics, il n'a finalement eu que peu d'impact concret. En effet, la majorité des services n'ont pas exploité ses résultats pour élaborer des plans d'action adaptés.
Et pour cause ! Il est impossible de mettre en place des plans d'action sans moyens, ni humains ni matériels, et sans une volonté réelle au plus haut niveau de l'administration d'améliorer drastiquement et durablement la vie au travail des agent.e.s publics. C'est le contraire qui se profile avec les mesures prévues au PLF et PLFSS 2026.

La CGT continuera de porter des revendications de nature à améliorer vraiment les conditions de travail des agent.e.s :

- **Un plan de recrutement massif d'agents titulaires dans les services de l'ATE,**
- **Des moyens financiers à la hauteur des enjeux et des politiques publiques portées par les services de l'ATE et qui permettent aux services de fonctionner,**
- **Un retour à des services déconcentrés de périmètre ministériel de plein exercice,**
- **Un retour de services support (RH, logistique, etc.) dans chaque service déconcentré,**
- **La fin de la dématérialisation galopante qui éloigne toujours plus les usagers des services publics,**
- **Une reconnaissance des qualifications des agents de l'ATE et de véritables déroulements de carrière qui aboutissent à un départ en retraite avec une pension minimum de 2000 €**

☞ Campagne de vaccination antigrippale des personnels susceptibles d'être exposés aux virus influenza aviaires et porcins:
L'administration va proposer aux agents des DDPP, susceptibles d'être en contact dans leurs missions avec des porcs et des volailles, de bénéficier d'une campagne de vaccination contre le grippe.
Pour la CGT, si cette campagne n'est pas inutile pour les agents qui souhaitent en bénéficier, il est nécessaire de rappeler 2 éléments :

- La protection des agents passe aussi par le port d'équipements de protection individuelle et notamment le masque lors des interventions au contact des porcs et des volailles. Mais cela nécessite, une fois encore, que les employeurs fournissent ces équipements en nombre suffisant et sans qu'il soit nécessaire de les mendier !
Faut-il rappeler que la fourniture d'équipements de protection individuelle est bien une obligation réglementaire à la charge de l'employeur, suivant les textes du Code du travail applicables à la fonction publique en la matière ?

- Dans un souci d'économies budgétaires, certains ministères ont fait le choix (il y a quelques années) de mettre fin à la politique de prévention de la grippe en stoppant les campagnes de vaccination qui étaient auparavant proposées à tous leurs agent.es ! La CGT dénonce ces économies faites sur le dos de la santé des agent.es !

☞ Suivi des signalements :

Les représentants des personnels à la F3SCT sont, malheureusement, régulièrement amenés à émettre des signalements de dysfonctionnements graves au niveau local dans les DDI. Ruptures de dialogue social, encadrement toxique, non respect de la réglementation, etc.

L'administration a réaffirmé qu'elle n'était qu'une instance « d'appel » en la matière, et qu'il n'était possible d'y avoir recours que sur des bases étayées, et que lorsque le dialogue social local était vraiment bloqué. L'expérience montre par ailleurs que ce genre de signalements donne lieu à un ping-pong informationnel avec les préfectures locales, qui fournissent leur version des faits, et ne traitent pas toujours les sujets au fond.

Une fois de plus, l'administration nous a fait la preuve de son souci permanent du bien-être des collègues, interpellée sur un mal-être persistant depuis plus de cinq ans dans une DDI : « qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? », a jeté une Présidente interloquée, manifestement incapable de rediriger les représentants vers l'interlocuteur pertinent.

Nous ne rentrerons pas dans les détails dans ce compte-rendu, y compris pour éviter les représaillles locales, mais **la CGT interviendra chaque fois que nécessaire auprès du MI pour mettre fin aux comportements inacceptables quel que soit le niveau hiérarchique de leur auteur !**
Pour rappel, les employeurs sont pénalement responsables de la santé et de la sécurité de leurs agent.e.s !

union fédérale des syndicats de l'État

la cgt

Vos représentants UFSE CGT sont là pour vous, n'hésitez pas à nous écrire :

ddi@cgtetat.fr